

Déclaration liminaire

Conseil Supérieur de l'Éducation du mardi 30 juin 2020



Mesdames et messieurs les membres du Conseil,

L'ordre du jour s'y prête aujourd'hui, nous souhaiterions partager autour des rythmes des élèves ; nos enfants, avec des rythmes différents selon les âges, de la petite enfance au jeune adulte. Des enfants et des jeunes en devenir qui vivent une période inédite où les inégalités socio scolaires se sont aggravées, où l'avenir possiblement anxiogène est surtout incertain entre épidémie et bouleversements climatiques ; où la mobilisation scolaire comme la vie sociale n'ont pas été des plus simples. Et une rentrée qui se fera pour un grand nombre après 5 mois sans avoir pu retourner dans les bâtiments scolaires. Des propositions de vacances apprenantes où le marketing flirte outrageusement avec des jeux de mots autour de l'école pour parler de vacances. Alors quelles vacances pour quelle rentrée, quelle pause, quel droit à baisser la pression aux résultats ? Nous le répétons, la FCPE est choquée que l'objectif de mixité sociale des colonies de vacances ne soit plus une priorité de cet été et c'est sans compter les familles les plus précaires, les enfants les plus fragiles, les nombreuses familles qui gagnent un peu trop pour être aidées et trop peu pour faire partir leurs enfants en vacances.

Construire autrement. Neuf demi-journées par semaine répondant d'un projet éducatif de territoire, voilà la semaine que devraient vivre les élèves. Mais là encore, la dérogation à la semaine de 4 jours a le vent en poupe. Rendre aux élèves du premier degré l'universel accès à un rythme d'apprentissage qui correspond mieux à leurs besoins. Une solution existe pour le bien des élèves, dans le temps scolaire, mais nous n'avons pas entendu parler de la mise en place de dispositif incitatif.

Venons-en aux calendriers scolaires, qui sont soumis au vote ce jour : une reprise le surlendemain des congés de Noël, des élèves qui peuvent avoir entre 4 à 9 semaines entre deux congés, selon les zones. Répondons-nous ainsi au mieux à leur développement, à leurs apprentissages, à leur rythme ?

Nous rappelons une nouvelle fois qu'une commission spécialisée du CSE s'est tenue en 2016 sur des perspectives d'évolution du calendrier. L'ensemble de nos organisations ici présentes ont coopéré pour trouver des pistes de consensus et ceci en ayant entendu et échangé avec des élus, des professionnels du secteur touristique et des chercheurs. Parmi les consensus, rechercher au maximum le respect du principe 7 +-2, soit des périodes de 6 semaines minimum à 8 maximum de cours. Et pour répondre à cet objectif, le principe de deux zones au lieu de trois avait été avancé. Depuis silence radio. Alors oui, le calendrier scolaire rythme notre société et rencontre bison futé. Mais épidémie, canicule ou inondation ferment aussi les écoles et la crise économique qui touche la société a également un impact évident sur le secteur du tourisme.

Alors nous l'affirmons à nouveau ici, les enfants ont des droits et sont au centre des politiques éducatives. Vous l'avez compris, la FCPE votera contre cet arrêté, et nous exigeons la poursuite dans le premier travail engagé par cette commission dont nous avons la présidence.